

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 920

Artikel: Avenir urbain : dessine-moi une politique
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dessine-moi une politique

(jd) Les grandes villes ont mal à leur développement: engorgement et commercialisation des centres, croissance par la périphérie, difficultés de circulation, pollution de l'air, pénurie de logements. Est-il encore possible de penser l'avenir urbain ou l'évolution constatée est-elle inéluctable? Nous abordons le problème avec l'exemple genevois, tout d'abord à propos du centre-ville et, la semaine prochaine, des zones industrielles urbaines.

«Le centre ville se meurt!» Ce cri d'alarme des commerçants n'est pas nouveau. Face à une baisse dramatique de leur chiffre d'affaires, ils ont incriminé tour à tour les restrictions imposées à la circulation automobile, l'absence de places de parc en nombre suffisant, le chantier de la gaine technique des rues basses. Les récriminations des commerçants ont trouvé l'oreille attentive de Jean-Philippe Maître, responsable de l'économie publique genevoise (*Journal de Genève* du 2 septembre 1988) qui se fait fort de rallier à sa position — réalisation rapide de nouveaux parkings au centre — une majorité du Conseil d'Etat jusqu'à présent opposée à tout nouveau projet. Dans un audacieux amalgame, le magistrat démocrate-chrétien lie l'absence d'animation du centre-ville, la baisse de l'activité commerciale, le manque de parkings et le recul du tourisme. L'élaboration d'une politique exige plus qu'une équation simpliste qui fait dé-

pendre l'animation d'une cité de la densité des places de parc (rappel: cette densité est à Genève plus élevée que dans les autres villes suisses). Elle nécessite de prendre en compte tous les paramètres qui assurent la vie d'un quartier. C'est un promoteur immobi-

Nombre de places de stationnement par hectare dans quelques centres-ville suisses (toutes catégories confondues, places privées et publiques): Genève: 94; Zurich: 58; Bâle 58; Lausanne: 54; Berne: 50.

lier, Gabriel Tamman — connu du public depuis son récent rachat de Confédération Centre — qui, dans un récent courrier des lecteurs (*Journal de Genève* du 6 septembre 1988), a rappelé opportunément quelques vérités élémentaires. Tout d'abord le commerce du centre doit viser en priorité la popu-

lation locale et offrir une gamme de produits peu encombrants accessibles à une clientèle piétonne; les dollars comme les pétrodollars sont volatiles et ne peuvent assurer à terme la stabilité du commerce. Ensuite, sa survie dépend non seulement du maintien des magasins mais aussi du retour de sa population résidente, donc de l'existence de logements.

Or précisément l'évolution du centre a suivi une direction inverse: multiplication des commerces de luxe dont l'éventaire constitue une injure au consommateur moyen; emprise croissante des banques, des assurances, des sociétés commerciales qui parquent pour des raisons de pur prestige et provoquent un flux important de pendulaires; diminution du parc de logements.

Contrecarrer cette évolution n'est certes pas chose facile. Mais le recul du tourisme de luxe offre peut-être une issue. Déjà le fiasco de Confédération Centre, ce temple de la consommation de luxe érigé par l'Union de Banques suisses, ouvre la voie à une réorientation vers des besoins plus réels. Et si le tertiaire dominant, prenant conscience de sa responsabilité dans l'engorgement diurne et la désertification nocturne du centre, renonçait à une partie de sa rente foncière, décentralisait ses activités et restituait à la population les logements nécessaires, un pas décisif serait fait vers une réanimation véritable du cœur de la ville. ■

REGROUPEMENT FAMILIAL

Un étranger, c'est fait pour rapporter

(jd) Le salaire fixé pour les manœuvres dans la convention collective de la construction ne suffit pas à faire vivre une famille. *Plädoyer*, le magazine des juristes démocrates, l'affirme dans sa dernière livraison. En effet, un ouvrier yougoslave qui travaille depuis 15 ans en Suisse, d'abord comme saisonnier puis au bénéfice d'un permis annuel, s'est vu refuser par les autorités zurichoises la possibilité de faire venir en Suisse sa femme et son

fil. Motif: revenu insuffisant et risque d'être à la charge de l'assistance publique. La législation fédérale n'autorise en effet le regroupement familial que si, notamment, le requérant dispose de moyens financiers suffisants à l'entretien de sa famille.

L'ouvrier yougoslave reçoit un salaire net de 2550 francs, supérieur au minimum de la convention collective et dépassant de 300 francs le minimum vital défini par l'Office des poursuites. ■

ECHOS DES MEDIAS

Le groupe de presse de la *Basler Zeitung* a bouclé ses comptes au 30 juin. Le chiffre d'affaires 1987/1988 a, pour la première fois, dépassé 200 millions de francs. Plus de la moitié de ce chiffre est dû à la bonne marche du journal.

Certains prétendent qu'à Bâle des acheteurs du *Blick Basel* se contentent du cahier local et laissent les deux cahiers suisses au vendeur. Le journal lui-même s'est fait l'écho de cette tendance.